

# Économiser l'eau dans l'industrie (1/5) : un enjeu fort

**Le Plan eau fixe un objectif de 10 % de réduction des prélèvements d'eau à décliner localement par usager. Mais au-delà de l'incitation gouvernementale, la sobriété hydrique va devenir un enjeu croissant pour les industriels.**



*Le Plan eau prévoit d'accompagner 50 sites présentant un fort potentiel de réduction.*

© Aperam Isbergues

« Nous devons nous poser la question des conséquences de la suppression de par exemple 50 % des prélèvements réalisés habituellement dans une ressource, car elle n'est plus disponible », soulignait Patrick Faisques, délégué permanent du comité stratégique de la filière (CSF) Eau, le 29 novembre dernier, à l'occasion du salon BE 5.0 Industries du futur, à Mulhouse. Avec des étés marqués par des tensions sur la ressource, l'analyse de ce risque va devenir de plus en plus indispensable. Et si globalement les industriels ont pu s'adapter lors des précédents épisodes de sécheresse, quelques-uns ont d'ores et déjà expérimenté les conséquences du manque d'eau sur leurs activités. « Certaines entreprises ont dû (...) procéder à des fermetures partielles (un jour par semaine) pendant la saison, a ainsi constaté la mission d'inspection sur la gestion de l'eau, lors de la sécheresse 2022. Des entreprises de l'agroalimentaire (laiteries notamment) ont pâti de la baisse de production des matières premières, en quantité ou en qualité. »

## **7,6 % des prélèvements pour un usage industriel**

En termes de prélèvements, environ 30,4 milliards de mètres cubes d'eau douce ont été prélevés pour l'ensemble des usages en 2020, dont 7,6 % pour l'industrie. Au palmarès des plus gros préleveurs de ce secteur figurent la chimie, l'industrie manufacturière, la fabrication des papiers et cartons ainsi que celle des produits alimentaires.

Toutefois, selon les bassins et leurs contextes, les prélèvements industriels n'exercent pas la même pression. Les usages de l'eau se répartissent en effet différemment selon les territoires entre l'irrigation pour l'agriculture, le refroidissement des centrales nucléaires, l'industrie, la production d'eau potable et l'alimentation des canaux. Par ailleurs, certains bassins hydrographiques présentent une sensibilité plus marquée au changement climatique, comme ceux de Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) et d'Adour-Garonne.

Par ailleurs, une baisse des prélèvements industriels est constatée depuis 1994, de 1,6 % par an en moyenne, selon le ministère de la Transition écologique. Une tendance toutefois insuffisante pour faire face aux effets du changement climatique.

Pour tenter d'accentuer cette trajectoire, les Assises de l'eau ont arrêté, en 2019, l'objectif d'une réduction globale des prélèvements de 10 % en cinq ans et de 25 % en quinze ans. En mars 2023, le Plan eau est toutefois revenu sur la première cible fixée. Désormais, l'objectif de baisse des prélèvements sera décliné par bassin versant avec une ambition globale également révisée : elle est désormais fixée à -10 % d'ici à 2030.

### **Un objectif de 10 % de baisse des prélèvements à décliner par usager**

À chaque comité de bassin ensuite de définir sur son territoire les niveaux de baisse à atteindre pour chaque type d'usager. Avec toutefois un cadrage effectué sur le plan national pour l'agriculture et le refroidissement des centrales nucléaires. Trois premiers bassins ont d'ores et déjà présenté cette répartition de l'effort. Ainsi, dans le bassin Seine-Normandie, l'arbitrage pris demande une réduction de 14 % des prélèvements pour l'eau potable et de 10 % pour l'alimentation des canaux. Pour les industriels, au regard des dossiers d'aide passés de l'agence de l'eau, un objectif de 4 % en moins a été fixé. Ce qui « suppose une accélération forte des projets et demandes d'aide pour réduction des prélèvements industriels. Par le passé, les prélèvements sont restés stables, malgré les améliorations mises en place », note le comité de bassin.

Dans le bassin Rhin-Meuse, la déclinaison est de 11 % de baisse pour les canaux de navigation comme pour l'eau potable, et de 10 % pour l'industrie. « Les prélèvements pour l'industrie ont baissé de 8 % au cours de la dernière décennie. L'origine de cette baisse n'a pas été analysée (part entre les économies d'eau et la déprise industrielle), mais la tendance devrait se poursuivre et s'accroître, indique le comité de bassin. La récurrence des sécheresses de ces dernières années a augmenté les contraintes réglementaires sur les prélèvements estivaux des industriels et l'augmentation du coût de l'énergie impacte de plus en plus fortement le coût des prélèvements. Ces deux contraintes (...) incitent les industriels à rechercher des solutions d'économies, car se soustraire à l'aléa de la dépendance à l'eau peut générer des gains de compétitivité. »

#### **Les trois usages de l'eau dans l'industrie**

Dans le secteur industriel, l'eau est utilisée principalement pour trois usages : comme solvant (électrolyse ; homogénéisation de mélanges ; nettoyage de matières premières, de composants, d'outils ou d'équipements), matière première (boissons, aliments, médicaments, peintures, savons) ou fluide caloporteur (pour chauffer ou refroidir).

Sur le bassin RMC, la baisse ciblée est de 16 % pour l'eau potable et de 15 % pour l'industrie. En Loire-Bretagne, le comité de bassin compte sur les commissions locales de l'eau (CLE) pour ajuster à une échelle encore plus fine l'objectif de 10 %. Les deux derniers bassins, Adour-Garonne et Artois-Picardie, devraient quant à eux déterminer leur trajectoire au début de 2024.

## **Cinquante industriels accompagnés**

Concernant plus particulièrement le secteur industriel, le Plan eau prévoit d'accompagner 50 sites identifiés par les Directions régionales de l'environnement (Dreal) et présentant un fort potentiel de réduction. Avec l'aide des services de l'État, un plan de sobriété hydrique sera établi pour chaque site, comprenant : un diagnostic des prélèvements et des consommations, l'exposition de l'entreprise à la raréfaction de la ressource, l'impact du coût de l'eau dans l'activité et l'identification des leviers possibles de réduction.

L'enjeu de la sobriété hydrique a également intégré le nouveau contrat de filière Eau, dont les contours ont été esquissés lors du salon BE 5.0 Industries du futur, et dont la signature doit intervenir en janvier. Un nouvel axe cible les entreprises et les leviers pour les aider à économiser la ressource. Parmi les outils qu'il compte déployer, le CSF a prévu un guide méthodologique pour mesurer, surveiller et optimiser les usages de l'eau. « *Les grandes entreprises n'ont pas attendu pour prendre à bras-le-corps le sujet, c'est moins le cas pour les PME* », selon Patrick Faisques. Autre levier en cours de réflexion : la création d'un indicateur « Empreinte eau ». « *L'eau va devenir un vecteur de compétition et de comparaison entre les entreprises* », projette Patrick Faisques. Les enjeux porteront autant sur l'eau nécessaire pour réaliser un produit que sur les choix d'implantation sur le territoire. « *Par exemple, à Berlin, l'extension de l'usine Tesla pour la fabrication de véhicules électriques demandait de prélever 30 % de la ressource en eau locale, ils ont dû revoir leur projet.* »



**Dorothee Laperche**, journaliste  
Cheffe de rubrique eau / santé environnement

Publié le 08/01/2024 – Actu Environnement